

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Date de convocation** 14/11/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à quatorze heure trente, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la  
**Date d'affichage** 14/11/2024 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué  
**Nbre de membres :** Madame Madeleine BARBELETTE, Monsieur Didier LEPELTIER,  
**En exercice :** 8 Monsieur Michel LEBouc, Madame Jeanine VANNIER.  
**Présents :** 5 formant la majorité des membres en exercice.  
**Votants :** 6

Excusés : Madame Elisabeth TROPÉE  
Monsieur Patrick DEMARQUET  
Monsieur Christian LAN donne pouvoir à Madame Jeanine VANNIER

Monsieur Michel LEBouc est nommé secrétaire de séance.

**N°2024/21 Modification budgétaire CCAS n°3**

Monsieur le Président du CCAS informe aux membres du CCAS que les crédits inscrits au budget primitif concernant le remboursement de la dette « Emprunt » est insuffisant. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante sur le budget primitif CCAS 2024 :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitre 012 - Article 6413</b> : Personnel non titulaire	- 300.00 €
	<b>Chapitre 023</b> – Virement à la Section de Fonctionnement	- 700.00 €
	<b>Chapitre 65 – Article 6558</b> : Autres contributions obligatoires	- 250.00 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitre 66</b> : Charges financières	
	<b>Article 66111</b> : Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 250.00 €

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Article 1641</b> – Emprunt et dettes assimilés	- 700.00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Chapitre 021</b> – Virement à la Section d'Investissement	- 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°3 sur le budget CCAS
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

